



**AMENAGEMENT D'UN PARKING DE
COVOITURAGE
SUR LA COMMUNE DE BALAN (01120)**

A42 – Sortie N°6 – BALAN / DAGNEUX

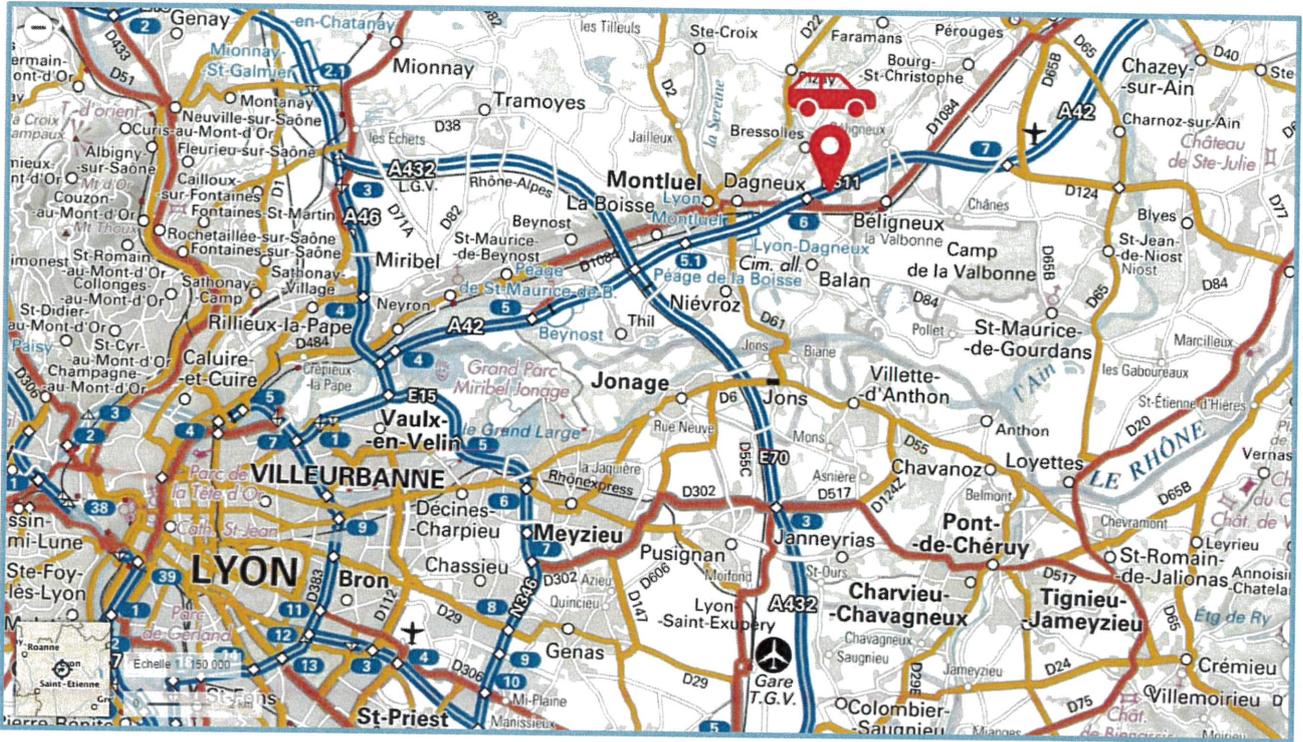
Maitres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

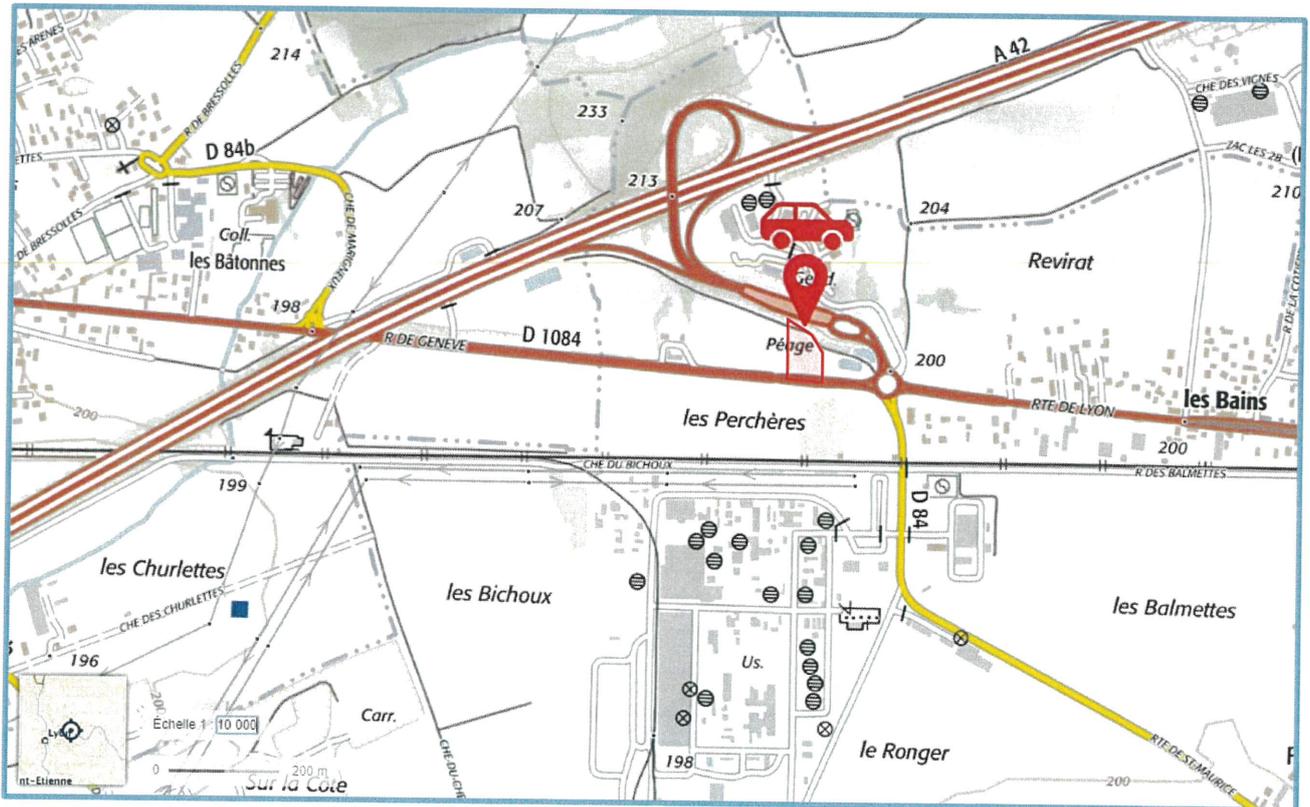
PARKING DE COVOITURAGE, PEAGE DE BALAN

Commune de BALAN (01)

Plan de situation



Echelle : 1/150 000



Echelle : 1/10 000



**AMENAGEMENT D'UN PARKING DE
COVOITURAGE
SUR LA COMMUNE DE BALAN (01120)**

A42 – Sortie N°6 – BALAN / DAGNEUX

Maitres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Vue Sud-Nord



Vue Nord-Sud





**AMENAGEMENT D'UN PARKING DE
COVOITURAGE
SUR LA COMMUNE DE BALAN (01120)**

A42 – Sortie N°6 – BALAN / DAGNEUX

Maitres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

SOLUTION 03



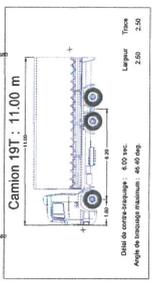
0m 2.813m 14.07m

Membre d'adhésion
3AM Association des Architectes de l'An
 Membre d'adhésion
3AM Association des Architectes de l'An

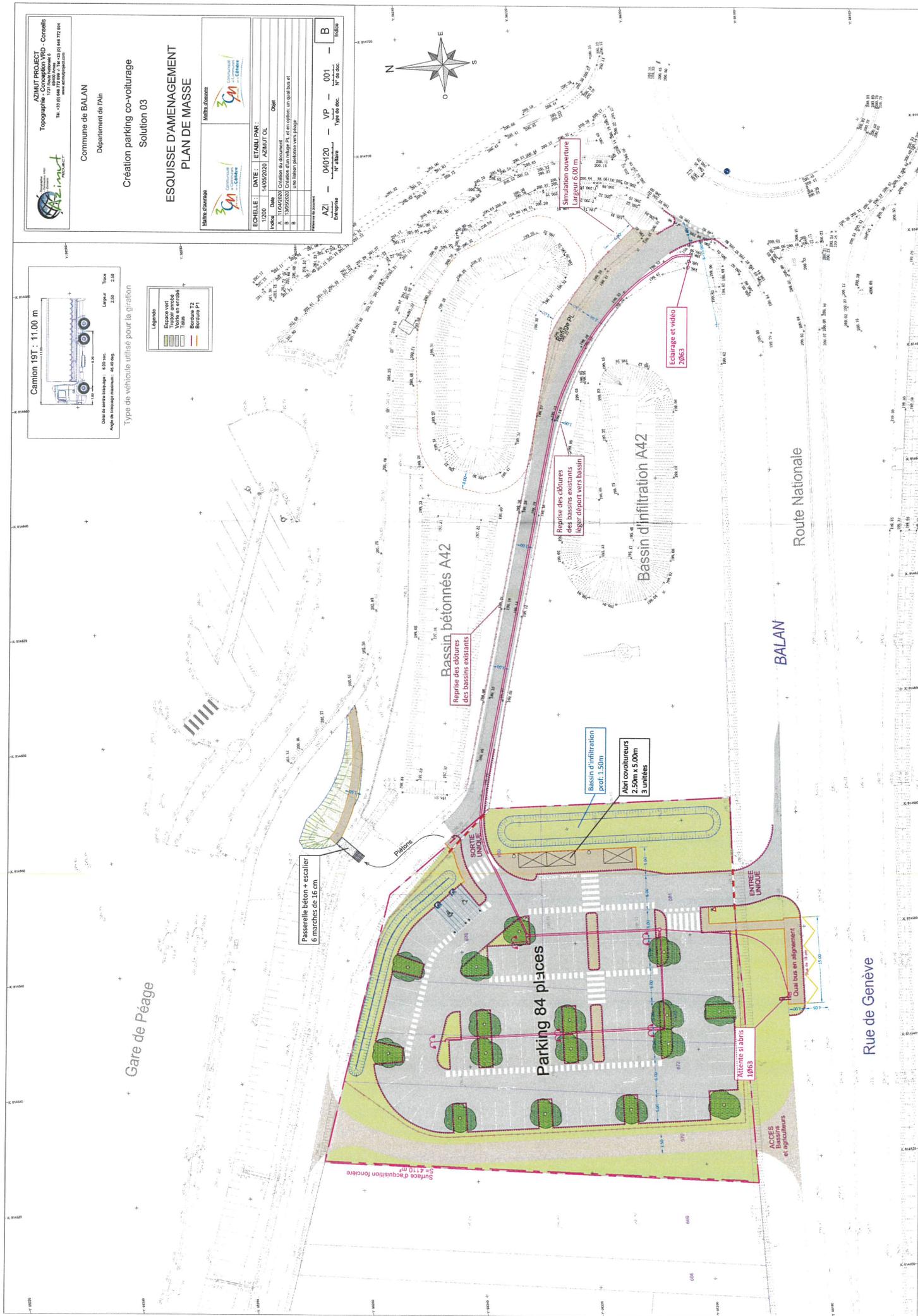
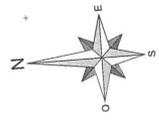
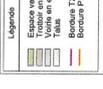
ETABLI PAR : AZIMUT PROJECT
 DATE : 14/05/2020
 N° de plan : 11/04/2020
 N° de doc. : 001

Objet : Création d'un parking P1, et en option, un quai bus et une station piétonne vers plage

Entreprise : AZI
 N° affaire : 040120
 Type de doc. : VP
 N° de doc. : 001
 N° de plan : B



Type de véhicule utilisé pour la circulation





**AMENAGEMENT D'UN PARKING DE
COVOITURAGE
SUR LA COMMUNE DE BALAN (01120)**

A42 – Sortie N°6 – BALAN / DAGNEUX

Maitres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

ANNEXE 5 : NOTICE TECHNIQUE



A42 ECHANGEUR N°6 DE DAGNEU BALAN AMENAGEMENT D'UN PARKING DE COVOITURAGE

Route Départementale 1084
Commune de Balan

Table des matières

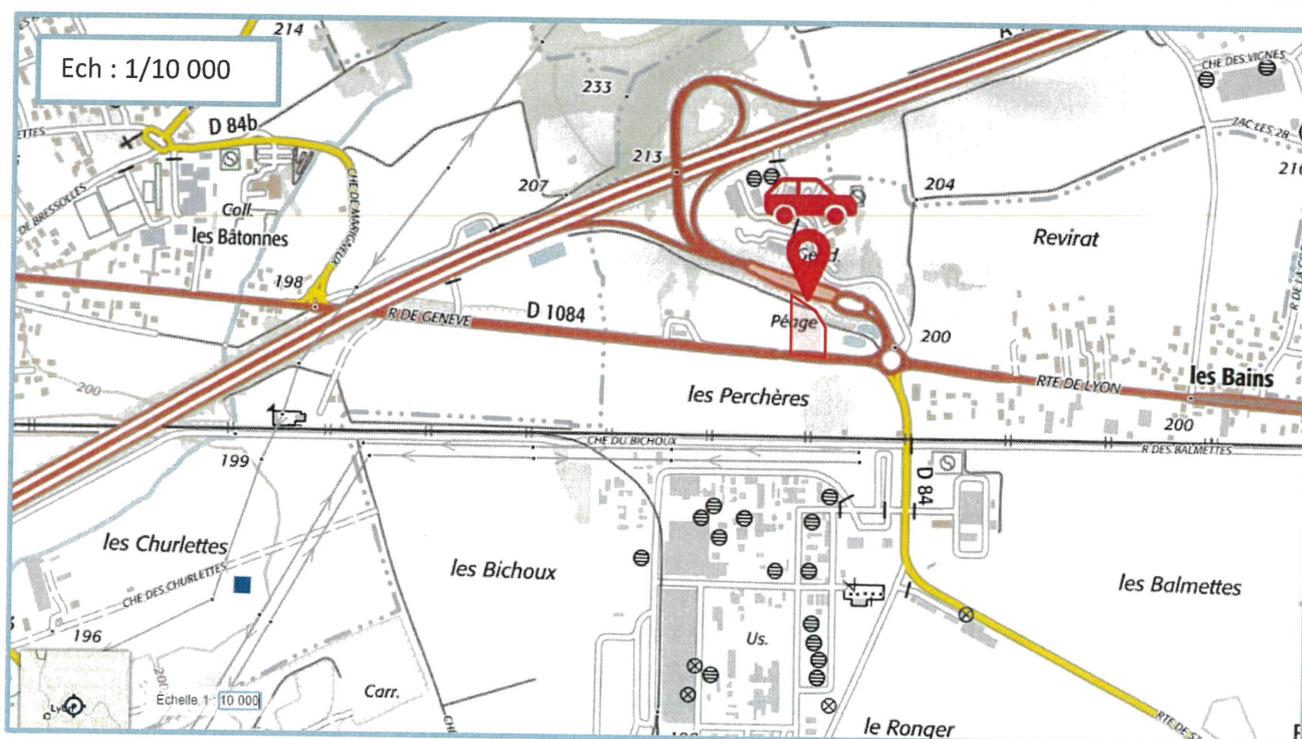
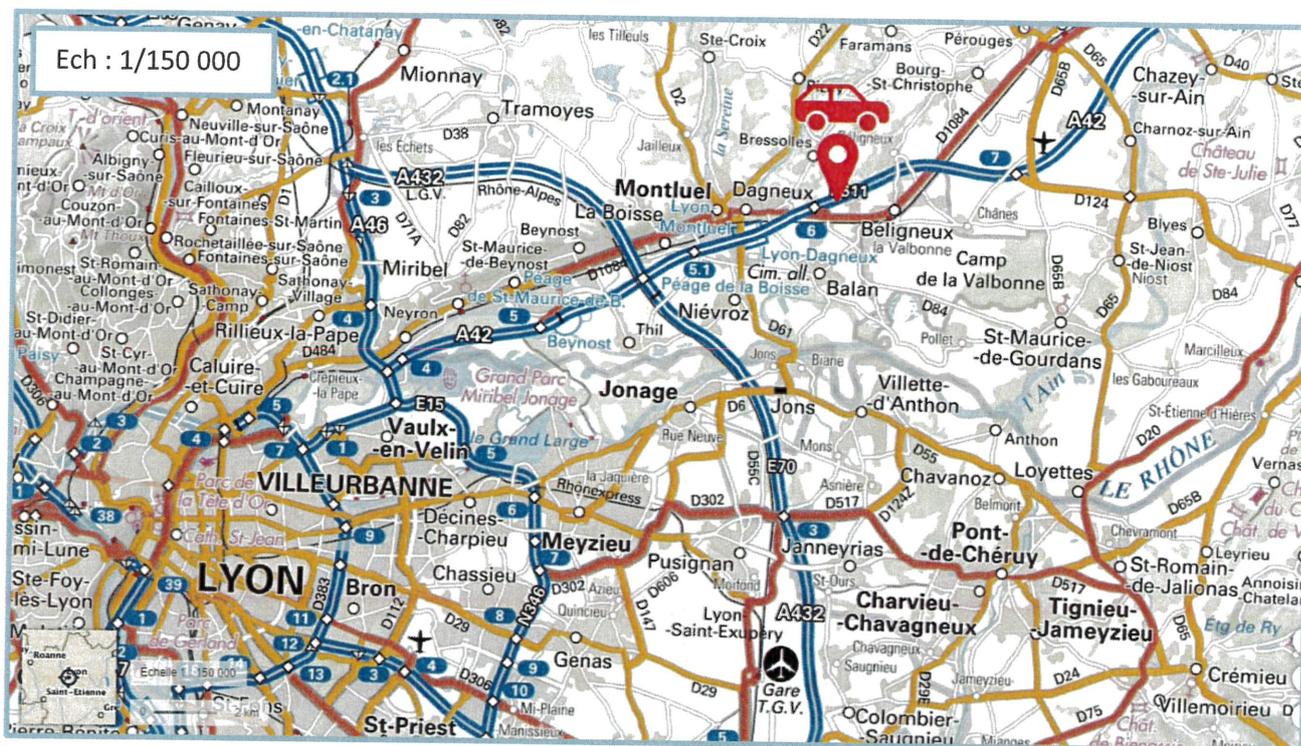
| | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | INTRODUCTION..... | 2 |
| 1.1 | LOCALISATION DU PROJET..... | 2 |
| 1.2 | ETAT DES LIEUX | 3 |
| 1.3 | DESCRIPTIF DE L'OPERATION..... | 4 |
| 2. | GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA PARCELLE | 4 |
| 3. | GESTION DES RESEAUX | 4 |
| 3.1 | RESEAU D'EAUX PLUVIALES | 4 |
| 3.2 | RESEAU ELECTRIQUE | 4 |
| 4. | TERRASSEMENT | 4 |
| 5. | COUCHES DE FORMES | 5 |
| 6. | VOIRIE | 5 |
| 7. | BASSIN..... | 5 |

1. INTRODUCTION

Ce document présente la notice de l'aménagement du projet.

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet est localisé sur la commune de BALAN dans le département de l'Ain.



1.2 ETAT DES LIEUX

Description des lieux

Le projet du parking de covoiturage se situe à l'OUEST du giratoire situé à l'insertion des véhicules du diffuseur n°6 sur la route départementale n°1084.

Le groupement de parcelles retenu est situé en bordure de la route départementale n°1084 à ce jour il est utilisé comme parcelle de culture céréalière.

Parcelle concernée : 570, 675, 681, 678 et 680.



La desserte du projet se fera par une entrée unique depuis la route départementale 1084. La sortie unique empruntera un chemin existant réhabilité en voie de circulation. Le but étant de réinsérer les flux dans le giratoire et permettre à l'utilisateur le choix de sa direction.

Caractéristiques du terrain

Le terrain se situe à une altitude NGF moyenne de 199,00 m, la plate-forme présente une pente négligeable inférieure à 1%.

1.3 DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le projet est un parking de covoiturage à proximité de l'échangeur 6 Dagneux/Balan de l'A42.

Il est constitué d'une zone de stationnement VL de 82 places permanentes + 2 places PMR et d'une zone d'attente de co-voiturage.

Un arrêt de car est prévu le long de la route de Balan avec un accès direct PMR.

Les eaux pluviales seront canalisées dans un réseaux enterré simple et infiltrées dans un bassin de rétention-infiltration dimensionné à partir des données météo locales.

Dans le cadre de l'aménagement un nouveau chemin sera créé pour maintenir l'accès aux bassins APRR et aux agriculteurs.

L'ensemble du projet est clôturé, deux portiques de gabarits seront installés aux entrées et sorties.

2. GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA PARCELLE

La gestion des eaux pluviales des voirie périphériques reste identique à l'existant, les avaloirs du giratoire sont connectées dans le réseau existant et les eaux de la route départementale infiltrées de part et d'autre par des fossés ou par l'accotement.

3. GESTION DES RESEAUX

3.1 RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Historiquement le terrain de la zone est connu pour avoir une bonne capacité d'infiltration, ces hypothèses seront confirmées par une étude géotechnique avant travaux.

Dans ces conditions, une solution d'infiltration des eaux pluviales in-situ est envisagée à l'échelle du projet.

Conception : Les eaux pluviales de voirie seront collectées par des grilles, puis s'écouleront dans des canalisations en PVC CR8, ou directement redirigées dans la noue d'infiltration.

3.2 RESEAU ELECTRIQUE

La connexion au réseau électrique sera mise en place suivant les normes en vigueur, l'alimentation se fera depuis le candélabre existant proche du giratoire, pour alimenter l'éclairage

4. TERRASSEMENT

Les matériaux du site seront réutilisés en remblai, pour la mise à niveau du fond de forme.

5. COUCHES DE FORMES

Les couches de forme seront réalisées en matériaux d'apport de type 0/80, avec une épaisseur variable suivant les revêtements.

- Voirie légère et parkings : 50 cm
- Chemins piétonniers et autres : 40 cm

6. VOIRIE

Les couches de surfaces seront appliquées sur une couche de réglage de 5 cm réalisée en GNT 0/31.5.

Les voies de circulation seront traitées en enrobé noir 0/10 conforme à la norme NF P 98-150.

Les espaces de stationnement seront traités en enrobé noir 0/10 conforme à la norme NF P 98-150.

Les cheminements piétons seront traités en enrobé 0/6.

Les bordures béton attenantes aux voiries et parkings seront de type T2 et P1.

7. BASSIN

Le bassin d'infiltration sera localisé à l'EST du projet.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Vitesse d'infiltration : 10^{-4} m/s (hypothèse)
- Surface de fond de bassin : 120 m²
- Débit de fuite : 12 l/s
- Rétention (30 ans) : 80 m³
- Modelage pour raccordement sur projet, talus de 3/2.
- Non étanche

